

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 003-444/14/CC

■ Approbation de la modification d'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

DMET 14/12062/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne 2 de métro, de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, une autorisation de programme a été votée par le Conseil de Communauté, se répartissant ainsi qu'il suit, en 2013, entre le Budget Principal et le Budget Annexe Transports, en fonction de la nature des dépenses à engager.

Budget Principal Autorisation de Programme 2013 :

Opération 2009/00104 : 6 803 550,17 euros HT (8 137 046,00 euros TTC)

Budget Annexe Transports Autorisation de Programme 2013 :

Opération 2009/0104T : 71 039 258,96 euros HT (84 962 953.76 euros TTC)

La mise en œuvre des différents marchés se rapportant à cette opération et la liquidation effective des dépenses engagées dans le cadre de ces marchés, permet à ce jour d'affiner la répartition, en fonction de la nature des dépenses, des crédits qui seront nécessaires à sa réalisation et qui devront être imputés respectivement soit sur le Budget Principal, soit sur le Budget Annexe Transports.

En conséquence, il apparaît nécessaire de modifier les affectations d'autorisation de programme initiales entre les opérations 2009/00104 et 2009/0104T - sans modifier le montant global d'autorisation de programme – pour permettre une imputation correcte des dépenses en fonction de leur nature.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le montant de l'autorisation de programme affectée à l'opération 2009/00104 relative au prolongement de la ligne 2 de métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, sur le Budget Principal 2013 ;
- Le montant de l'autorisation de programme affectée à l'opération 2009/00104T relative au prolongement de la ligne 2 de métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, sur le Budget Annexe Transports 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Considérant

- Qu'il y a lieu de modifier la répartition de l'affectation de l'autorisation de programme affectée à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, entre les opérations 2009/00104 et 2009/0104T, pour permettre une imputation correcte des dépenses selon leur nature ;
- Que cette modification est réalisée à montant global constant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la modification de répartition de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges entre les opérations n° 2009/00104 (Budget Principal) et n°2009/0104T(Budget Annexe Transports), conformément au tableau ci-dessous :

	2009/00104 Budget Principal	
	HT	TTC
AP 2013	6 803 550.17	8 137 046.00
Modification	+ 4 985 747.29	+ 5 962 954.00
AP 2014	11 789 297.46	14 100 000.00
	2009/0104T Budget Annexe Transports	
	HT	TTC
AP 2013	71 039 258.96	84 962 953.76
Modification	- 4 985 747.29	- 5 962 954.00
AP 2014	66 053 511.67	78 999 999.76

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Investissement de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C230, Nature 2315/2313, Fonction 815.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit en TTC comme suit pour l'Opération 2009/00104 (B Principal) :

Année 2009 : 19 900,00 euros
Année 2010 : 113 471,00 euros
Année 2011 : 0,00 euros
Année 2012 : 2 235 096,22 euros
Année 2013 : 3 491 218,99 euros
Année 2014 : 4 852 816,00 euros
Année 2015 : 3 387 497,79 euros

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

L'échéancier des crédits de paiement s'établit en HT comme suit pour l'Opération 2009/0104T (Budget Annexe Transports) :

Année 2011 : 1 280 495,85 euros
Année 2012 : 3 003 965,46 euros
Année 2013 : 6 253 342,58 euros
Année 2014 : 35 371 304,17 euros
Année 2015 : 19 142 035,55 euros
Année 2016 : 1 002 368,10 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Transports, à la Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER